

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Havva ISIK, Carole COURTIAL**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.*

*Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.*

*Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.*

*Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.*

-----  
**Rapport N° 15**  
**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN  
D'OCCUPATION DES SOLS**  
-----

Par délibération en date du 17 novembre 2000, le Conseil Municipal approuvait le Plan d'Occupation des Sols révisé de la commune.

Le Plan d'Occupation des Sols révisé le 17 novembre 2000 a ensuite été modifié par délibérations en dates du 26 septembre 2001, 27 juin 2003, 17 décembre 2004, 23 septembre 2005, 22 septembre 2006, 27 avril 2007, 26 septembre 2008, 25 septembre 2009, 17 décembre 2009, 24 septembre 2010, 25 février 2011, 4 novembre 2011 et le 28 juin 2013, approuvant respectivement les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et la treizième procédures de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Par ailleurs, le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet de révisions simplifiées, par délibérations en dates des 16 décembre 2005, 22 février 2008 et 18 décembre 2008, le Conseil Municipal approuvait respectivement la première, la deuxième et la troisième révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Par délibération en date du 19 décembre 2013 et par arrêté du Maire en date du 20 décembre 2013 a été engagé la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols en vue de supprimer l'emplacement réservé n° 122 institué pour la création d'une voie de liaison entre la rue de Blanzat et la rue Châteaubriand, dans le prolongement de la rue Général Craplet.

**Le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols a été mis à disposition du public du 2 janvier au 3 février 2014, période pendant laquelle il a pu présenter ses observations.**

Aucune observation n'ayant été formulée, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du POS.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une publication aux recueils des actes administratifs de la collectivité et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Le dossier de Plan d'Occupation des Sols ainsi modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Clermont-Ferrand, Direction de l'Urbanisme, Service Etudes et Programmation Urbaine, 97 avenue du Limousin, aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'en Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après sa transmission en Préfecture et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mars 2014

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint

